

Conditions d'inscriptions aux diplômes

Pour pouvoir être inscrit au diplôme, il est impératif de fournir au secrétariat toutes les pièces justificatives nécessaires en début de formation (voir dossier d'inscription)

Quelques conditions particulières :

BP (niveau 4)

- Vous devez avoir 18 ans
- Vous devez justifier, à l'entrée en formation, d'un CAPa ou d'un diplôme ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de même niveau ou d'un niveau supérieur. Les candidats ne justifiant pas de ces diplômes mentionnés, lors de leur entrée en formation, doivent attester soit d'un an d'expérience professionnelle en lien avec la finalité du diplôme postulé, soit l'équivalent ou trois ans d'expérience professionnelle dans un autre domaine.
- Vous devez justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein.

CAPa (niveau 3)

- Vous devez avoir 17 ans au 31 décembre de l'année d'examen

CS "conduite d'un élevage ovin viande"

- Vous devez avoir 18 ans.
- Vous devez justifier d'un diplôme de niveau IV ou d'un an d'expérience professionnelle à temps plein dans le domaine concerné ou trois ans d'expérience professionnelle dans un autre domaine.

LES CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION

Vous êtes salarié

- Vous pouvez bénéficier d'un Compte Personnel de Formation (CPF) de transition

Vous êtes demandeur d'emploi et vous ne percevez pas d'allocation Pôle Emploi

- Vous bénéficiez d'une rémunération du Conseil Régional versée par l'ASP suivant la réglementation en vigueur et les critères du Conseil Régional.

Vous êtes non salarié

- Ces statuts sont soumis à des critères d'éligibilité. Prendre contact avec le CFPPA.

Vous êtes demandeur d'emploi et vous bénéficiez de droits à l'allocation chômage

- Vous bénéficiez d'une AREF (Allocation Retour à l'Emploi Formation) versée par POLE EMPLOI.

Vous êtes en Contrat de professionnalisation :

- Vous percevez une rémunération de votre employeur.